



REGISTRE DE L'OPC - SUJETS TRAITÉS PAR L'ACCQ :

Ces différentes capsules seront disponibles gratuitement à tous les membres en règle de l'ACCQ.

Inscription à Clic-Sécur Entreprises

Suivi étape par étape de l'inscription à Clic SÉCUR Entreprise sur le site internet.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) et Numéro d'identification à Revenu Québec (NI)

Suivi étape par étape de la vérification et de l'inscription d'un NEQ et d'un NI via les sites internet.

Contrats assujettis et spécifications à respecter sur les contrats:

S'assurer de connaître exactement quels contrats sont assujettis au registre, les échéanciers relatifs aux inscriptions au registre ainsi que les frais exigibles et payables exclusivement par carte de crédit.

S'assurer que les contrats assujettis au règlement comportent toutes les informations requises selon la loi et que la présentation graphique des contrats incluant la police de caractère et la taille de celle-ci soient conformes.

Consultation du registre sur le site de l'OPC :

S'assurer de reconnaître à quel moment le responsable du cimetière doit consulter le registre en ligne via Clic SÉCUR Entreprises, quelles informations y extraire et quand remettre au client une preuve écrite de consultation.

Inscription, modification et retrait d'un contrat au registre de l'OPC :

S'assurer de connaître comment accéder au registre en ligne et y inscrire des informations relatives à des contrats, connaître comment et quand y apporter des modifications et savoir à quel moment et comment supprimer définitivement des informations du registre.

Inscription des anciens contrats au registre :

S'assurer de connaître quels contrats d'avant le 18 janvier 2021 devront être inscrits au registre, l'échéancier et la date limite pour les inscrire ainsi que la procédure de transfert de bases de données vers le registre.